



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

ASSOCIATION GRET

CAMPUS DU JARDIN D'AGRONOMIE TROPICALE
45 BIS AVENUE DE LA BELLE GABRIELLE
94736 NOGENT SUR MARNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de l'association GRET

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29/08/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GRET relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.1 Changement de méthode et de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de comptabilisation des produits pour les conventions de financement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Changement de méthode comptable :**

Comme mentionné ci-dessus, la note « 2.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice concernant l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite dans les comptes.

➤ **Reconnaissance des produits d'exploitation :**

Votre association constate ses produits d'exploitation sur les projets selon la méthode décrite dans les paragraphes « 5 Détail des opérations de clôture » et « 6 Notes relatives au compte de résultat ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte évaluation des produits et la présentation qui en est faite dans les comptes.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du GRET.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 16 juin 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan 2025 - ACTIF (en EUR)

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Et dépré	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	165 210	22 811	142 399	111 395
Immobilisations corporelles	225 657	190 685	34 972	61 671
Immobilisations financières	3 528 398	2 792 575	735 823	735 890
TOTAL II	3 919 265	3 006 071	913 194	908 955
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	-	0	55 979
Créances	89 961 092	193 210	89 767 882	94 351 173
Créances clients, usagers et comptes rattachés	86 390 439	193 210	86 197 229	90 204 476
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 027 516		3 027 516	4 038 258
Charges constatées d'avance	543 137	-	543 137	108 439
Valeurs mobilières de placement	75 654	-	75 654	75 654
Instruments financier à terme et jetons détenus				
Disponibilités	13 406 820	-	13 406 820	12 436 653
Disponibilités siège	10 716 778	-	10 716 778	10 094 144
Disponibilités terrain	2 690 042	-	2 690 042	2 342 509
TOTAL III	103 443 566	193 210	103 250 356	106 919 459
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	107 362 831	3 199 281	104 163 550	107 828 415

BILAN 2025 - PASSIF (En EUR)

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	3 838 954	4 106 878
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 447 130	1 447 130
Report à nouveau	- 734 656	- 734 656
Excédent ou déficit de l'exercice	- 941 083	- 267 924
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	3 610 345	4 551 428
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	67 858	-
TOTAL II	67 858	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	622 433	579 705
Provisions pour charges	-	
TOTAL III	622 433	579 705
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	718 383	852 426
Dettes fiscales et sociales	1 677 593	1 681 592
Autres dettes	1 235 719	621 770
Produits constatés d'avance	96 231 486	99 541 494
TOTAL IV	99 863 181	102 697 282
Ecart de conversion passif (V)	- 267	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	104 163 550	107 828 415

COMPTE DE RESULTAT 2025 (en EUR)

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	14 139	1 960
Cotisation Gret	2 050	1 960
Cotisations autres collectifs portés par le GRET	12 090	
Ventes de biens	-	-
Prestations de services	4 810 153	7 282 025
Produits de tiers financeurs	35 317 894	33 468 228
Concours publics et subventions d'exploitation	35 317 894	33 468 228
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	101 942	12 491
Dons manuels	101 942	12 491
Mécénat		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	381 939	485 351
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	620 987	296 978
TOTAL I	41 247 054	41 547 033
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et services liés à l'activité	- 31 188 922	- 30 980 338
Autres achats et services liés au fonctionnement	- 991 501	- 894 627
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	- 145 857	- 145 395
Salaires personnel de droit français	- 6 748 263	- 7 038 636
Cotisations sociales personnel de droit français	- 2 239 310	- 2 242 553
Dotations aux amortissements sur immobilisations	- 53 695	- 27 638
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants		
Dotations aux provisions	- 382 696	- 249 969
Reports en fonds dédiés	- 67 858	
Autres charges	- 34 235	
TOTAL II	- 41 852 337	- 41 579 156
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II)	- 605 282	- 32 124
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	-	2 132
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	
Autres intérêts et produits assimilés	113 369	109 404
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	
Différences positives de change	330 985	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	84 762
TOTAL III	444 354	196 297
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	- 26 378	- 56 750
Intérêts et charges assimilées		-564,9
Différences négatives de change	- 753 776	- 374 277
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	- 780 155	- 431 592
2. RESULTAT FINANCIER (III + IV)	- 335 800	- 235 295
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I + II + III + IV)	- 941 083	- 267 419

COMPTE DE RESULTAT 2025 suite (en EUR)

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	5 459
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciation et transferts de charges		
TOTAL V	-	5 459
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	5 964
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions, dépréciation et transferts de charges	-	
TOTAL VI	-	5 964
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V + VI)	-	505
Participation des salariés au résultat (VII)		
Impôt sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	41 691 409	41 748 788
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	- 42 632 491	- 42 016 712
EXCEDENT OU DEFICIT	- 941 083	- 267 924
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS DES VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Table des matières

1. Présentation et Faits significatifs de l'exercice	3
<i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i>	3
<i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	3
2. Principes, règles et méthodes comptables	4
2-1 Changement de méthode et de réglementation comptable :	5
2-2 Provisions :	5
2-3 Indemnités de fin de carrière :	5
2-4 Méthode de répartition entre les secteurs lucratif et non lucratif :	6
3. Notes relatives aux postes de bilan actif	6
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	6
3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8
3-3 Immobilisations financières	8
3-4 Immobilisations financières	9
3-5 Etat des créances et dépréciations liées	10
3-6 Valeurs mobilières de placement	10
4. Notes relatives aux postes de bilan Passif	11
4-1 Tableau de variation des fonds propres :	11
4-2 Subventions d'investissements :	11
4-3 Provisions réglementées	11
4-4 Fonds dédiés	11
4-5 Fonds reportés sur legs et donations	12
4-6 Provisions pour risques et charges	12
4-7 Etat des échéances et des dettes :	12
4-8 Emprunts :	13
5. Détail des opérations de clôture	13
6. Notes relatives au compte de résultat	14
6-1 Produits d'exploitation	14
6-1.1 Cotisations	14
6-1.2 Prestations de services, concours publics et subventions d'exploitation :	14
6-1.3 Ressources liées à la générosité du public	14
6-2 Origine des fonds	14
6-2.1 Ventilation des produits (prestations, produits de tiers financeurs et ressources liées à la générosité du public)	15
6-2.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges :	16
6-2.3 Subventions d'exploitation :	16
6-2.4 Autres produits de gestion courante :	16
6-3 Charges d'exploitation :	17
6-4 Résultat financier	17
6-5 Résultat exceptionnel :	17
6-6 Transfert de charges :	17
6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices	17
6-8 Contributions volontaires en nature	17
6-9 Compte de résultat par origine et destination et compte des emplois et des ressources	17
7. Autres informations	20
7-1 Effectif moyen :	20
7-2 Informations sur les transactions avec les parties liées :	20
7-3 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	20
7-4 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants :	20
7-5 Filiales et participations :	20
7-6 Engagements hors bilan :	21
7-7 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes :	21

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

1. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Gret est une organisation de solidarité internationale dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et promouvoir la justice sociale, tout en préservant notre planète.

Ses activités se décomposent essentiellement en trois ensembles :

- Les projets de terrain, à caractère technique, social et humanitaire, mis en œuvre dans les pays concernés par les établissements Gret locaux,
- Les études et les missions d'expertise,
- La recherche - capitalisation.

Le Gret a scindé ses activités en deux secteurs distincts :

- Un secteur fiscalisé composé de ses activités d'études et de missions menées à partir du siège en France et pouvant être considérées comme concurrentielles,
- Un secteur non fiscalisé composé de ses projets de terrain réalisés directement dans les pays en développement et des activités de recherche et de capitalisation.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 104 163 550 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 941 083 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 juin 2025 (date du Conseil d'Administration) par les dirigeants de l'entité.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2025, le GRET a été frappé de plein fouet par la baisse de l'Aide Publique au Développement, avec des réductions d'enveloppes de projets stratégiques. Malgré ce contexte extérieur défavorable, l'association a poursuivi la conduite de ses activités dans des zones géographiques complexes, et a créé une entité de droit privé birmane, appelée Yaung Chi, afin de fluidifier les obtentions d'autorisation d'intervenir dans certaines régions.

Les revenus de l'année 2025 s'établissent à 41 247 k€, à -0,7% par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation est en déficit de 605 k€, le résultat financier est un déficit de 336 k€.

Une nouvelle provision pour litige de 46 k€ est enregistrée en 2025. La provision pour risque de 1% sur les contrats d'une valeur de 1 m€ s'élève à 542 k€ (reprise de 311 k€ et dotation de 302). La provision pour risque de cofinancement a été augmentée de 6 k€ (reprise de 29 k€ et dotation de 35 k€). Le total des provisions pour risques passe de 580 k€ en 2024 à 622 k€ en 2025, soit une augmentation de 43 k€.

Ainsi, le Gret clôture ses comptes 2025 avec un déficit de - 941 K€, par rapport à un déficit de - 267 K€ en 2024.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Du fait du résultat déficitaire de 2025, les fonds propres du GRET s'élèvent à 3 610 K€ contre 4 551 K€ au 31/12/2024.

Du fait du contexte économique défavorable, les comptes devraient être à nouveau déficitaires en 2026 et diminuer un peu plus les fonds propres du GRET. Aussi, afin de réduire les pertes le plus rapidement possible, et de ne pas mettre en péril la continuité d'exploitation de l'association, le GRET a lancé en janvier 2026 une procédure de plan de sauvegarde de l'emploi, dont le contenu a été validé par les autorités le 20 avril dernier.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- Règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- Règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- Règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC. »

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le GRET est doté depuis 2010 d'une base ERP permettant d'unifier la comptabilité au sein d'une seule et unique base de données.

Ainsi, le GRET au siège en France et ses représentations ont une seule comptabilité, partageant le même plan comptable, général et analytique et la même comptabilité auxiliaire. Les comptabilités sont néanmoins identifiables par représentation au travers de comptes et de journaux spécifiques. L'enregistrement des pièces se fait dans la devise des pays de nos représentations. C'est donc une comptabilité multi devises.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

2-1 Changement de méthode et de réglementation comptable :

En application des derniers règlements ANC en vigueur, les changements de méthode comptable suivants ont été opérés :

- Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025 :
Sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, le GRET Présente ses comptes et états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

- Changement de comptabilisation des produits et charges exceptionnels.
- -
- Suppression des comptes de transfert de charge

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

1/ Bilan :

- ⊙ néant

2/ Compte de résultat

- ⊙ Diminution des charges de salaires du fait de l'inscription des remboursements de frais de personnel (IJSS et formation) au crédit des comptes de charges salariales

- ⊙ Réduction du résultat d'exploitation du fait de :

L'augmentation de charges d'exploitation et du poste « autres charges », du fait de la suppression des charges exceptionnelles.

- ⊙ Autres impacts à détailler : néant

Il existe un changement de présentation comptable lié au fait que nous avons bien utilisé, pour l'élaboration de nos comptes annuels, les nouveaux tableaux de synthèse modifiés par les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03. »

2-2 Provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnités de fin de carrière :

L'accord d'entreprise de l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.

Les montants des indemnités de départ en retraite sont plafonnés à 3 mois de salaires bruts (après 24 ans d'ancienneté). Aucune provision n'est comptabilisée.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

2-4 Méthode de répartition entre les secteurs lucratif et non lucratif :

Les immobilisations font l'objet d'un inventaire et sont réparties entre chaque secteur.

Les dettes et les créances ont fait l'objet d'un suivi par secteur tout au long de l'exercice et figurent donc dans leur secteur d'affectation au 31/12/2025.

Le solde du bilan correspond à la trésorerie mise à disposition par le secteur non fiscalisé pour financer l'activité du secteur fiscalisé et est donc logiquement imputé en trésorerie.

Afin de suivre les différents projets, le GRET dispose d'une comptabilité analytique.

Elle permet de dissocier les produits et les coûts spécifiques des opérations par secteur et par projet.

Seuls les frais généraux sont répartis en fonction d'une clé définie selon la masse salariale des personnels travaillant pour chacun des secteurs, comme prévu dans le rescrit fiscal de 1999, soit :

31/12/2025

Salaires Brut lucratif/non lucratif	€	%	ETP*
SALAIRES L (Salariés et apprentis Siège)*	4 365 823,95	75%	98,80
SALAIRES NL (Salariés expatriés, MaD CIRAD)	1 484 019,97	25%	24,40
TOTAL	5 849 843,92	100%	123,20

* Hors service civique/VSI

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	2 ans
Constructions	Linéaire	10 ans
Agencements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Immobilisations (en EUR)

	31/12/2024	Entrées	Sorties	31/12/2025
Immobilisations brutes				
Immobilisations incorporelles	114 210	51 000	-	165 210
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, etc	63 210	-	-	63 210
Immobilisations incorporelles en cours	51 000	51 000	-	102 000
Immobilisations corporelles	150 009	-	-	150 009
Agencements, installations	-			
Matériel de transport	-			
Matériel informatique	137 176	-	-	137 176
Mobilier	12 833	-	-	12 833
Immobilisations corporelles terrain	68 648	7 000	-	75 648
Terrain Agencements, installations	-	-	-	-
Terrain Matériel de transport	63 266	7 000	-	70 266
Terrain Matériel informatique	5 381	-	-	5 381
Terrain Mobilier	-	-	-	-
Immobilisations financières	3 502 086	33 030	6 718	3 528 398
Dépôts et cautions	17 084	27 708	6 718	38 074
Participations	3 485 002	5 322	-	3 490 324
TOTAL VALEURS BRUTES	3 834 953	91 030	6 718	3 919 265

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	2 815	19 996	-	22 811
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, etc	2 815	19 996	-	22 811
Immobilisations incorporelles en cours	-			-
Immobilisations corporelles	96 958	23 205	-	120 163
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel informatique	93 370	21 922	-	115 291
Mobilier	3 588	1 283	-	4 872
Immobilisations corporelles terrain	60 028	10 494	-	70 522
Terrain Agencements, installations	-	-	-	-
Terrain Matériel de transport	54 646	-	-	54 646
Terrain Matériel informatique	5 381	10 468	-	15 850
Terrain Mobilier	-	25	-	25
Immobilisations financières	2 766 196	26 378	-	2 792 575
Dépôts et cautions	-	-	-	-
Participations	2 766 196	26 378	-	2 792 575
TOTAL AMMORTISSEMENTS	2 925 997	80 073	-	3 006 071

3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Aucun sur l'année 2025

3-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de participations.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition pour un total de 3 490 324 € comme suit :

- Crédit coopératif (Parts sociales) : 111 462 €
- Nutrizaza : 172 707 €
- Thitsar Ooyin : 3 206 154 €

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte de valeur des titres détenus.
En 2025, on constate une dépréciation globale cumulée de 2 792 575 €.

Pour les titres de Thitsar Ooyin, cette provision est évaluée sur la base de 03 indices permanents et d'une appréciation qualitative :

- Risques d'exploitation
- Risque de change
- Risque pays.

L'appréciation qualitative pondère l'appréciation quantitative en intégrant une vision plus large des opportunités et contraintes de gestion de l'organisation, mais aussi du positionnement des prêteurs.

En 2025 une dotation complémentaire de 23 000 € a été constatée.
La dépréciation totale des titres de participations Thitsar Ooyin est de 2 720 108 €.

Concernant la provision des titres Nutrizaza, la dépréciation est évaluée uniquement sur le risque de change.

La dépréciation totale des titres de participations Nutrizaza est de 72 466 €.
Une dotation complémentaire de 3 379 € a été constatée sur 2025.

3-4 Immobilisations financières

Voir directement la partie 7-5 Filiales et participations.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

3-5 Etat des créances et dépréciations liées

ETAT DES CREANCES (Eur)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	3 490 324	-	3 490 324
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	38 074	-	38 074
Clients douteux ou litigieux	193 210	-	193 210
Stocks et encours	-	-	-
Autres créances	86 197 229	11 144 854	75 052 375
Personnel et comptes rattachés	35 457	35 457	
Organismes sociaux	58 681	58 681	
Etat et autres collectivités publiques	102 758	102 758	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	2 830 621	2 830 621	
Charges constatées d'avance	543 137	543 137	
TOTAL CREANCES	93 489 490	14 715 507	78 773 983

Le poste clients douteux s'élève à 193 210 € au 31/12/2025.

Sur les 272 694 € de clients douteux en 2024, une réduction de ce poste de 79 484 € a été constatée en 2025, avec une seule créance irrécouvrable pour un montant de 3 577 € en 2025.

3-6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique.

Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).

Au 31/12/2025, à la BNP, le portefeuille est constitué de :

53 obligations étrangères d'une valeur unitaire de 254,10 €
et 03 Trésorerie ISR d'une valeur unitaire de 25 049 €.

Soit un total de **88 615 €** au 31/12/2025.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Au 31/12/2025, les plus-values latentes sont de 12 960 €.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (Eur)

31/12/2025

Variation des Fonds Propres (en EUR)	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	4 106 878	- 267 924						3 838 954
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	1 447 130							1 447 130
Report à nouveau	- 734 656							- 734 656
Excédent ou déficit de l'exercice	- 267 924	267 924				- 941 083	- 49 869	- 941 083
Fonds propres consommables								-
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
Total	4 551 428	-	-	-	-	- 941 083	- 49 869	3 610 345

4-2 Subventions d'investissements :

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2025.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2025.

4-4 Fonds dédiés

Le règlement ANC n°2018-06 définit les fonds dédiés comme « la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Ces sommes constituent un compte de passif appelé « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « reports en fonds dédiés ».

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES (en EUR)

2025

Fonds dédiés issus de	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture	
	Montant	Montant	Montant	Dont remb	Montant	Montant	Dont remb
Ressources issues de la générosité du public	-	67 858	-	-	-	67 858	-
Projet Madagascar Sainte Marie (S172)	-	67 858				67 858	
Total	-	67 858	-	-	-	67 858	-

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

4-5 Fonds reportés sur legs et donations

Aucun Fonds reportés sur legs et donations en 2025.

4-6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 622 432 € figurent au bilan au 31/12/2025 et correspondent à :

▪ Divers risques et litiges	45 663 €
▪ Garantie 1% CA gros projets	541 769 €
▪ Prov risque cofinancement	35 000 €

Etat des provisions au 31/12/2025, y compris les provisions pour dépréciations clients et immobilisations financières :

Provisions (EUR)

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour risques et litiges	-	45 663	-	45 663
Provisions pour risques projets	550 954	302 033	- 311 218	541 769
Provisions pour risque de cofinancement	28 750	35 000	- 28 750	35 000
Total Provisions pour risques et charges (I)	579 704	382 696	- 339 968	622 432
Titres de participation	2 766 196	26 378		2 792 574
Clients douteux	225 694		- 32 483	193 211
Total provisions pour dépréciation (II)	2 991 890	-	-	2 991 890
TOTAL PROVISIONS (I + II)	3 571 594	382 696	- 339 968	3 614 322

4-7 Etat des échéances et des dettes :

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

ETAT DES DETTES (Eur)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	718 383	718 383	-	-
Dettes des legs ou donations	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	931 237	931 237		
Organismes sociaux	576 016	576 016		
Etat et autres collectivités publiques	170 340	170 340		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Groupes et associés				
Autres dettes	207 756	207 756		
Clients - avoirs à émettre	1 027 963	1 027 963		
Produits constatés d'avance	96 231 486	21 166 184	66 158 615	8 906 687
TOTAL Dettes	99 863 181	24 797 879	66 158 615	8 906 687

4-8 Emprunts :

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2025.

5. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

Pour les projets terminés sur l'exercice, des charges à payer sont inscrites pour tenir compte des dépenses engagées ou à venir pour solder le projet et pour lesquelles les justificatifs ne sont pas encore reçus.

Les FNP sur projets s'élèvent à 0 K€.

Au 31/12/2025, l'écriture de charges à payer sur les frais généraux s'est élevée à 66,1 k€.

Pour les opérations non closes, dites « En cours » :

Au 31/12/2025, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour un montant de 96 231 k€ pour tenir compte des soldes de conventions de financement à consommer sur les exercices futurs.

Comptabilisation des opérations en devises :

Sur les terrains, les opérations en devises sont valorisées en cours d'exercice au taux de change moyen de la devise du mois (source Inforeuro).

Seuls les comptes bancaires et les caisses en devise du Siège sont valorisés avec le taux de change Inforeuro.

Au 31 décembre, les soldes des banques et des caisses en devises des terrains sont évalués avec le taux de change Inforeuro à cette date.

Un écart de change est constaté afin de valoriser les comptes de trésorerie en devises à leur valeur au 31/12.

Charges à payer et produits à recevoir :

- Fournisseurs, factures non parvenues : 66 095 €
- Provision sur congés payés : 90 738 €

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

-
- Provision sur charges sociales (CP) : 34 501 €
 - Taxes à payer : 7 493 €

PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE :

- Charges constatées d'avance Siège et terrains : 543 137 €
- Produits constatés d'avance : 96 231 485 €

6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Rappel : Sur projets, il n'y a plus de production vendue, ni de production stockée depuis 2024, suite au changement de méthode de comptabilisation des subventions en 2024.

Les produits d'exploitation passent de 41 547 k€ en 2024 à 41 247 k€ en 2025, soit une baisse de - 0.7 %.

6-1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif, pour 14 139 € en 2025.

6-1.2 Prestations de services, concours publics et subventions d'exploitation :

Les produits de l'association s'élèvent à 40 128 057 € et sont composés de :

- Prestations lucratives à hauteur de 4 810 153 €
- Concours publics et subventions d'exploitation à hauteur de 35 817 894 €

6-1.3 Ressources liées à la générosité du public

Les dons perçus par l'association s'élèvent à 101 942 € sur l'année 2025, dont 67 858 € liés à une opération d'arrondi en caisse.

6-2 Origine des fonds

Les fonds perçus par le GRET en 2025 sont provenus :

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

		En valeur	En %
Financements publics	Agence Française de Développement	11 021 163	26%
	Union Européenne	8 127 591	19%
	MEAE et autres fonds publics français	2 022 345	5%
	Coopération décentralisée	3 083 213	7%
	Nations-Unies	1 949 576	5%
	Autres fonds publics	2 298 791	6%
Total fonds publics		28 502 679	68%
Financements privés	Fondations	1 942 070	5%
	Associations et autres organismes non lucratifs	4 683 671	11%
	Prestations	4 810 153	12%
	Dons / Générosité du public	101 942	0%
Total fonds privés et associatifs		11 537 836	28%
Produits financiers, exceptionnels et autres		1 650 893	4%
TOTAL RESSOURCES 2025		41 691 408	100%

6-2.1 Ventilation des produits (prestations, produits de tiers financeurs et ressources liées à la générosité du public)

Produits d'exploitation par catégories d'activités (hors cotisations, reprises sur amortissement et provisions, et autres produits)

Étiquettes de lignes	Nombre d'actions	Revenus 2025	en %
Projet de terrain	186	33 213 045	82,6%
Expertises & missions courtes	75	2 056 116	5,1%
Etude, recherche & capitalisation	19	1 687 417	4,2%
Assistance technique	31	1 629 926	4,1%
Animation, communication & formations	23	1 059 242	2,6%
Autres	32	584 243	1,5%
Total revenus par catégorie d'action	366	40 229 989	
Autres produits d'exploitation (rep provisions, autres produits, coti		1 017 065	
Total produits d'exploitation		41 247 054	

Produits par zone géographique :

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Zone géographique	Revenus 2025	en % du total
Afrique de l'ouest	465 290 €	1,2%
Asie du Sud-Est (projets multi plays)	2 013 735 €	5,0%
Bengladesh	44 565 €	0,1%
Bénin	23 160 €	0,1%
Brésil	48 162 €	0,1%
Burkina Faso	3 880 397 €	9,6%
Cambodge	2 111 631 €	5,2%
Comores	5 655 €	0,0%
Congo (Brazzaville)	2 250 922 €	5,6%
Costa Rica	41 721 €	0,1%
Côte d'Ivoire	285 901 €	0,7%
Equateur	83 721 €	0,2%
France	2 620 309 €	6,5%
Guinée	524 051 €	1,3%
Haïti	3 161 521 €	7,9%
Laos	1 726 151 €	4,3%
Liberia	92 269 €	0,2%
Madagascar	6 025 193 €	15,0%
Mali	50 083 €	0,1%
Mauritanie	1 612 194 €	4,0%
Mozambique	0 €	0,0%
Multi-pays	1 265 409 €	3,1%
Myanmar	4 203 014 €	10,4%
Niger	2 228 473 €	5,5%
Rép. Dém. du Congo	681 311 €	1,7%
République Centrafricaine	61 707 €	0,2%
Rwanda	6 761 €	0,0%
Sénégal	2 398 198 €	6,0%
Togo	1 907 282 €	4,7%
Tunisie	55 220 €	0,1%
VietNam	283 326 €	0,7%
Autres	72 658 €	0,2%
Total revenus par pays	40 229 989 €	
Autres produits d'exploitation (rep provisions, autres produits, cotisations)	1 017 065 €	
Total produits d'exploitation	41 247 054 €	

6-2.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges :

Les reprises sur provisions sont de 339 968 € en 2025.

6-2.3 Subventions d'exploitation :

La subvention d'exploitation obtenue du CIRAD, s'élève à 754 102 € en 2025.

6-2.4 Autres produits de gestion courante :

Les autres produits de gestion courante sont de 620 987 € en 2025.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Il s'agit principalement de mise à disposition de personnel pour d'autres structures (Coordination SUD et Groupe Initiative), ou pour le fonds de dotation du GRET, ainsi que de la quote-part de la subvention CIRAD dédiée au fonctionnement.

6-3 Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et services liés à l'activité	- 31 188 922	- 30 980 338
Autres achats et services liés au fonctionnement	- 991 501	- 894 627
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	- 145 857	- 145 395
Salaires personnel de droit français	- 6 748 263	- 7 038 636
Cotisations sociales personnel de droit français	- 2 239 310	- 2 242 553
Dotations aux amortissements sur immobilisations	- 53 695	- 27 638
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants		
Dotations aux provisions	- 382 696	- 249 969
Reports en fonds dédiés	- 67 858	
Autres charges	- 34 235	
TOTAL II	- 41 852 337	- 41 579 156

6-4 Résultat financier

Le résultat financier de l'association est de -335 800 € :

- Produits financiers : 444 354 €
- Charges financières : - 780 155 €

Les charges et produits financiers sont principalement constitués de gains et pertes de change.

6-5 Résultat exceptionnel :

Le résultat « exceptionnel » n'est plus identifié en 2025 de part une nouvelle réglementation des associations.

6-6 Transfert de charges :

Il n'y a pas de transfert de charges en 2025.

6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déficitaire et il n'y a pas d'IS à payer.

6-8 Contributions volontaires en nature

Restant limitées pour le moment, les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées dans les comptes du GRET.

6-9 Compte de résultat par origine et destination et compte des emplois et des ressources

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Compte de résultat par origine et destination 2025 (CROD) - EUR

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	101 942	101 942	-	-
1.1. Cotisations sans contre partie	-	-		
1.2. Dons, legs et mécénat	101 942	101 942	-	-
- Dons manuels	101 942	101 942		
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-		
1.3. Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public	5 889 634		-	
2.1. Cotisations avec contre partie				
2.2. Parrainage des entreprises				
2.3. Contributions financières sans contre partie				
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	5 889 634			
3. Subventions et autres concours publics	35 317 894			
4. Reprises sur provisions et dépréciations	381 939			
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	-			
TOTAL	41 691 409	101 942	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	38 651 610	25 376		
1.1. Réalisées en France	2 512 355	6 626		
- Actions réalisées par l'organisme	2 512 355	6 626		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2. Réalisées à l'étranger	36 139 255	18 750		
- Actions réalisées par l'organisme	36 139 255	18 750		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2. Frais de recherches de fonds	49 869	49 869		
2.1. Frais d'appels à la générosité du public	49 869	49 869		
2.2. Frais de recherches d'autres ressources				
3. Frais de fonctionnement	3 426 765	8 708		
4. Dotations aux provisions et dépréciations	436 391			
5. Impôts sur les bénéfices				
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	67 858	67 858		
TOTAL	42 632 491	151 810	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT	- 941 083	- 49 869	-	-

Compte annuel d'emploi des ressources collectées auprès du grand public

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024*	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
1 - Missions sociales	25 376		1. Ressources liées à la générosité du public	101 942	
1.1. Réalisées en France	6 626		1.1. Cotisations sans contre partie		
- Actions réalisées par l'organisme	6 626		1.2. Dons, legs et mécénat	101 942	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	101 942	
1.2. Réalisées à l'étranger	18 750		- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	18 750		- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres produits liés à la générosité du public		
2. Frais de recherches de fonds	49 869				
2.1. Frais d'appels à la générosité du public	49 869				
2.2. Frais de recherches d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	8 708				
TOTAL DES EMPLOIS	83 953		TOTAL DES RESSOURCES	101 942	
4. Dotations aux provisions et dépréciations			2. Reprises sur provisions et dépréciations		
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	67 858		3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice	49 869	
TOTAL	151 810		TOTAL	151 810	
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)				0	
(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				-49 869	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)				-49 869	0

* Le GRET a lancé sa première campagne d'appel à la générosité du public en 2025, raison pour laquelle il n'y a pas de CER pour l'année 2024.

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

Pour la première fois en 2025, le Gret a établi un compte de résultat par origine et destination (CROD), ainsi qu'un compte des emplois et des ressources (CER) dans le but de visibiliser les ressources issues de la générosité du public et leur utilisation. Les dons s'élevant à 12 k€ en 2024, le CROD 2024 n'a pas été reconstitué.

6-9.1 – Règles comptables relatives au CROD et au CER

L'établissement du CROD et du CER suit les mêmes principes et clés de répartition que ceux retenus pour l'établissement des comptes annuels.

6-9.2 – Faits marquants de l'année

Dans le cadre de la stratégie de diversification de ses ressources, le Gret a lancé en 2025 une première campagne d'appel à la générosité du public, ayant permis de générer 102 k€ de dons.

En cette première année, le Gret a financé sa campagne d'appel aux dons sur fonds propres. Ainsi le résultat de l'année concernant la générosité du public affiche un déficit de 50 k€, correspondant au montant de l'investissement réalisé pendant l'année pour la collecte.

6-9.3 Ressources

Les ressources issues de la générosité du public ont représenté 102 k€ sur l'année 2025. Elles sont issues de trois sources :

- Les dons fléchés vers l'ensemble des missions sociales du Gret, collectés tout au long de l'année (via des dons ponctuels ou des dons récurrents)
- Les dons fléchés vers l'ensemble des missions sociales du Gret, collectés lors de la campagne d'appel aux dons initiée en novembre 2025
- Les dons issus d'une opération d'arrondi en caisse, fléchés vers le projet de Sainte-Marie à Madagascar

Les ressources non liées à la générosité du public sont issues des activités historiques du Gret :

- Les subventions et autres concours publics, à hauteur de 35 318 k€ : il s'agit des subventions de bailleurs publics et privés octroyées pour la mise en œuvre de projets de terrains
- Les autres produits non liés à la générosité du public : ils regroupent les ventes de biens et services relevant du secteur lucratif du Gret, ainsi que de produits financiers

6-9.4 Emplois

Les missions sociales réalisées à l'étranger regroupent l'ensemble des dépenses liées aux projets mis en œuvre sur les terrains, incluant les charges de personnel de droit local, ainsi que le fonctionnement des bureaux de représentation dans les pays d'intervention. Elles représentent 90% des emplois du Gret.

Sur l'année 2025, l'ensemble des dons non fléchés a été utilisé pour les missions sociales du Gret. Les ressources issues de l'opération d'arrondi en caisse et destinées au projet de Madagascar n'ont pas été consommées et ont donc été affectées en fonds dédiés.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 8.6% des revenus à l'échelle du Gret. Le même ratio est appliqué pour la générosité du public. Ils regroupent :

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

- Les frais de fonctionnement du siège (loyer, consommables, systèmes d'information, frais de vie associative, frais du service communication, audit interne, sécurité)
- Les frais du personnel support (Direction, service administratif et financier, communication, systèmes d'information, ressources humaines, audit interne, sécurité, ainsi qu'une partie des responsables de département)

Comme évoqué plus haut, les frais de collecte ont cette année été financés par les fonds propres du GRET.

7 AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen :

	total	Hommes	Femmes	vérif	contrôle
Cadres	116,63	35,82	80,81	116,63	0,00
<i>Dont assimilés cadres</i>	5,00	1,00	4,00	5,00	0,00
Apprentis	8,37	1,51	6,86	8,37	0,00
Totaux	125,00	37,33	87,67	125,00	0,00
* Hors Volontaires, service civiques et MAD					

Il s'agit uniquement des effectifs de droit français.

Les salariés de droit local ne sont pas représentés dans ce tableau.

7-2 Informations sur les transactions avec les parties liées :

Il s'agit de transactions significatives effectuées avec des parties liées qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Elles ne concernent pas les relations avec les filiales ou les sociétés sœurs détenues en totalité par l'entité.

Aucune en 2025

7-3 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

Conformément à l'article 20 de la Loi 2006-586, les rémunérations versées, avantages en nature inclus, aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de notre association s'élève à 202 961 € brut annuel.

7-4 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants :

Il n'y aucune somme versée aux membres du conseil d'administration, ils sont bénévoles.

7-5 Filiales et participations :

Le GRET est actionnaire des 3 sociétés suivantes :

- Thistsar Oyin au Myanmar
- Nutrizaza à Madagascar
- Yaung Chi au Myanmar, société créée en 2025 pour les besoins de l'activité sur le terrain dans ce pays, cette entité est traitée dans les comptes du GRET comme un partenaire et n'a pas encore produit d'état financier, la clôture de l'exercice de Yaung Chi étant au 31/03/2026 .

Association GRET

Association Loi 1901 – 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
SIRET 309 123 057 00031

La situation financière de ces sociétés est décrite dans le tableau ci-après :

Filiales et participations (Eur)

31/12/2025	Devise	Capital social en devise	Fonds propres en devise	Quote-part du capital détenue (en%)	Valeur des titres détenus BRUTE	Dépréciation cumulée sur titres détenus	Valeur comptable des titres détenus NETTE
Nutrizaza (Madagascar)	MGA	1 194 200 000	1 855 505 540	43,61%	172 707	72 466	100 241
Thitsar Ooyin (Myanmar)	MMK	5 220 564 802	4 398 991 963	99,99%	3 206 155	2 720 108	486 047
TOTAL					3 378 862	2 792 575	586 287

7-6 Engagements hors bilan :

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31/12/2025.

Dans le compte « 61224000 - Crédit-bail » est enregistré le cout du leasing sur le matériel de reprographie.

7-7 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes :

Le Cabinet Doucet & Beth assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 56 250 € HT, soit 67 500 € TTC pour l'exercice 2025.

Le commissaire aux comptes réalise également des services autres que la mission de certification des comptes (SACC). Dans ce cadre, il a réalisé la mission suivante pour un montant total d'honoraires de 28 800 € TTC : rapport de vérification des dépenses NOVA.